

CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PROJET  
DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DE LA CMM

Document présenté par :

Monsieur Hubert Meilleur  
Préfet de la MRC  
et  
Maire de la Ville

Personnes ressources :

- Robert Roy, M.Sc.  
Directeur du Service de l'environnement
- Danielle Trudeau, biologiste  
Service de l'environnement

Le 4 décembre 2003

Le Service de l'environnement de la ville de Mirabel assiste aux différentes consultations publiques depuis 1997 et informe les autorités municipales de l'évolution du dossier compte tenu des intérêts des autorités municipales à ce propos.

Nous vous rappelons que la ville de Mirabel a été pionnière au niveau de son plan de Gestion intégrée des matières résiduelles. D'ailleurs, la Ville a obtenu un prix Phénix en environnement relativement à notre action intégrée avec la collaboration de la Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) sur nos matières résiduelles.

Nous avons donc suivi avec grand intérêt les démarches proposées par la CMM dans le cadre du projet de PMGMR.

Le Conseil municipal a pris connaissance du projet soumis en consultation publique par la Commission et nous souhaitons sensibiliser, même si les élus municipaux n'ont pas eu beaucoup de temps pour consulter leurs citoyens, les membres de la Commission à différents éléments de discussion qui suscitent, à notre avis, des interrogations sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

À la suite de la lecture du projet du PMGMR de la CMM soumis en consultation publique, voici les premiers éléments retenus pour discussion et questionnement.

Les sujets abordés sont :

- a) Les éco-parcs
- b) Les dépôts permanents de RDD
- c) Les centres de compostage
- d) Les centres de tri
- e) Les L.E.S.
- f) La place des ICI et des CRD
- g) Les coûts en immobilisation et le financement du projet

## **A- LES ÉCO-PARCS**

Il est suggéré, pour les secteurs de moins grande densité de population, d'aménager un éco-parc pour 50 000 citoyens. La ville de Mirabel compte 30 000 citoyens et il y a 4 écocentres répartis sur l'ensemble du territoire.

### **RÉFLEXION**

***Il serait approprié, à notre avis, d'inclure la notion de distance pour l'établissement d'un éco-parc, soit un maximum de 10 km à parcourir pour le citoyen, comme il est proposé pour les dépôts permanents de RDD.***

Nous sommes aussi favorable à une autonomie municipale à ce sujet. En fait, par expérience, nous notons beaucoup de déversements sauvages des citoyens des villes limitrophes à nos écocentres. Il serait approprié d'exiger que chacune des villes de la CMM, par arrondissement, ait sur son territoire, au minimum un (1) éco-parc afin d'être plus près des citoyens.

## **B- LES DÉPÔTS PERMANENTS DE RDD**

Les dépôts permanents de RDD sont très appréciés par les citoyens de Mirabel. Le projet de PMGMR prévoit un plus grand nombre de dépôts permanents de RDD que d'éco-parcs.

### **RÉFLEXION**

***Il serait envisageable, à notre avis, de jumeler les dépôts permanents de RDD et les éco-parcs.***

***Quant à faire déplacer les citoyens pour qu'ils viennent porter leurs RDD, ne vaudrait-il pas mieux leur offrir les autres services d'un éco-parc.***

Compte tenu des coûts associés à l'exploitation de ces sites, nous sommes d'avis que les dépôts permanents de RDD doivent être situés au même endroit que les éco-parcs afin d'associer le geste des citoyens à la récupération et à la valorisation.

Cela minimiserait les coûts de gestion et maximiserait les services offerts aux citoyens.

Les coûts reliés à la manipulation des RDD sont élevés et souvent, l'on doit faire face aux dépôts anonymes de RDD provenant des commerces et industries du secteur.

La ville de Mirabel a été proactive à ce chapitre en mettant à la disposition de ses citoyens, depuis l'année 2002, 4 écocentres évalués à près de 350 000 \$ en coûts d'immobilisation pour permettre la récupération des RDD, des matériaux de construction, des gros rebuts, des métaux, des pneus et des meubles.

### **RÉFLEXION**

***Il serait approprié d'ailleurs, d'obtenir une forme de compensation pour les villes qui ont déjà développé et même investi dans ces infrastructures de gestion des matières résiduelles.***

## **C- LES CENTRES DE COMPOSTAGE**

L'ouverture de nouveaux centres de compostage, par l'entreprise privée, est prévue dans le projet du PMGMR, pour répondre aux besoins de traitement que la collecte à 3 voies développera.

### **QUESTIONS**

***Y a-t-il des données de référence pour mesurer le rendement maximal que l'on peut obtenir par un centre de compostage pour qu'il y ait un minimum d'inconvénients pour les citoyens qui auront à vivre près d'un tel site ?***

Nous sommes d'avis que chacun des secteurs doit implanter et aménager, sur son territoire, un site de compostage afin d'éviter de transporter les inconvénients associés à cette activité à un autre secteur.

Aussi, nous notons que la CMM ne propose pas beaucoup de solution pour diminuer la quantité de gazon à être traité au site de compostage.

Peut-être moins en milieu urbain, mais en banlieue, il est clair qu'une trop grande quantité de gazon se retrouve actuellement vers les lieux d'enfouissement sanitaires.

***Ne serait-il pas approprié de détourner immédiatement le gazon du Plan de gestion des matières résiduelles ?***

En fait, les villes devraient, par réglementation, obliger les citoyens à laisser sur leur terrain le gazon coupé. Nous sommes d'avis que les villes n'ont pas à gérer cette matière résiduelle finalement biodégradable.

#### **D- LES CENTRES DE TRI**

Les objectifs à atteindre pour la récupération des matières résiduelles entraîneront une augmentation du volume à traiter par les centres de tri. Il est dit que ces derniers peuvent recevoir et traiter ces augmentations de volume des matières résiduelles.

#### **QUESTIONS**

***Est-ce que les centre de tri possèdent les débouchés nécessaires pour écouler le surplus de matières résiduelles traitées ?***

***Les filières sont-elles prêtes à recevoir ces surplus ?***

***Qu'advient-il s'il y a accumulation de certaines catégories de matières et si le marché ne peut les absorber ?***

***N'y a-t-il pas un danger de chute de prix de ce marché déjà précaire et par ricochet, une augmentation des coûts de contrats pour les municipalités ?***

***Une garantie nous sera-t-elle fournie à l'effet que des surplus de matières recyclables ne se retrouveront pas au L.E.S. ?***

Comme vous pouvez le constater, nous avons beaucoup d'interrogations sur les débouchés des matières qui seront récupérées à partir du plan proposé. Nous notons peu d'efforts de la CMM afin de dynamiser les débouchés des matières recyclables.

Il est clair que les municipalités sont peu enclines à faire des efforts de récupération si les débouchés sont incertains. Il serait catastrophique pour les citoyens à qui nous demandons un effort vis-à-vis la récupération de voir leurs matières déviées vers les lieux d'enfouissement sanitaires.

#### **E- LES L.E.S.**

Toutes les municipalités produisent des déchets et les gèrent selon le principe de l'autonomie locale, mais les lieux d'enfouissement se retrouvent dans les secteurs périphériques.

#### **QUESTION**

***Chaque secteur ne devrait-il pas faire un effort pour gérer ses propres déchets dans la mesure de ses moyens ?***

Il est évident pour la ville de Mirabel que la CMM vise, à moyen terme, l'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire dans la couronne nord pour enfouir les déchets de l'Île de Montréal et éventuellement la ville de Laval.

Les couronnes nord et sud ne doivent pas absorber seules tous les inconvénients liés à la gestion des matières résiduelles dédiées à l'enfouissement.

Nous favorisons des solutions qui mettent de l'avant une autonomie sectorielle.

## **QUESTION**

***Y a-t-il quelqu'un ici dans la salle qui n'a pas eu à l'esprit cette alternative pour l'enfouissement ?***

Nous pouvons quand même vous déclarer solennellement ici que la ville de Mirabel s'opposera à l'établissement d'un lieu d'enfouissement pour accueillir en majorité les déchets générés par la CMM.

## **F- LES MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DES ICI ET DES CRD**

Les besoins en enfouissement des municipalités, selon les données du PMGMR, ne représentent que 38 % du volume total des matières résiduelles. D'ailleurs, selon les derniers chiffres du bilan de 2002 de Recyc-Québec, les municipalités produisent 30 % du volume total des matières résiduelles.

## **QUESTION**

***Comment peut-on parler de gestion intégrée des rejets si la CMM n'a aucun contrôle sur les ICI et les CRD ?***

L'effort doit être concerté et on voit là un manque de constance de la part du gouvernement dans la mise en application du Plan québécois de la gestion des matières résiduelles.

D'ailleurs, nous notons à l'intérieur du plan de gestion les propositions d'infrastructures plus grandes pour accueillir une partie des ICI à même les matières d'origine municipale. Nous sommes d'avis que la gestion des ICI et des CRD doit être intégrée et tenue en compte au Plan métropolitain de la gestion des matières résiduelles.

## **G- LES COÛTS EN IMMOBILISATION ET LE FINANCEMENT DU PROJET**

Les coûts pour la mise en place d'un PMGMR sont énormes pour les municipalités, que ces coûts soient rattachés à l'acquisition des contenants spécialisés pour la collecte sélective porte à porte ou à celui des nouvelles infrastructures de récupération comme les éco-parcs, les dépôts permanents de RDD, etc... Les villes n'ont aucune assurance quant aux revenus anticipés.

### **QUESTIONS**

***Comment alors faire une mise à niveau et implanter de nouvelles infrastructures ?***

La loi 102 n'est pas encore entérinée, les revenus sont hypothétiques, le cadre financier n'est pas établi clairement.

***En fait, le gouvernement du Québec ne s'est pas encore engagé clairement au niveau financier, alors pourquoi les villes, au nom de leurs citoyens, devraient s'engager dans un Plan métropolitain où l'autonomie municipale n'existerait plus?***

L'exemple d'une taxe métropolitaine sur la collecte ou sur l'enfouissement des matières résiduelles semble indiquer que les coûts pourraient doubler d'ici 2013 pour la ville de Mirabel. En effet, Mirabel paie actuellement 19 \$ la tonne pour enfouir ses déchets. Une nouvelle taxe métropolitaine évaluée à 4 \$ en 2006 jusqu'à 19 \$ en 2013 s'ajoutera à nos coûts d'enfouissement. C'est encore le citoyen qui paiera en bout de ligne.

***Comment une municipalité peut-elle aller de l'avant sans éventuellement augmenter ses taxes ?***

***Pourquoi le gouvernement fédéral n'est-il pas impliqué dans ce programme d'infrastructures ?***

Cela semble une avenue non explorée. Leur programme d'infrastructures pourrait être mis à contribution pour les centres de compostage, les infrastructures de traitement des boues de fosses septiques, les centres de tri.

## CONCLUSION

Comme la Commission pourra le constater, la ville de Mirabel, malgré ses faibles moyens, a pris la peine d'analyser le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PGMGR) proposé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et vient ici présenter ses interrogations.

Un terme important a été oublié, à notre avis, dans le titre du projet, c'est le terme "intégré" afin d'insérer, à même le projet, les matières résiduelles originant des ICI et des CRD et des 8 logements et plus.

Plusieurs MRC ont récemment, par résolution, incité le gouvernement à responsabiliser les producteurs de biens et produits à financier les moyens pour récupérer, valoriser et éliminer, le cas échéant, leurs résidus.

## QUESTION

***Comment se fait-il que la Société des alcools du Québec (SAQ), organisme de l'état, n'a pas encore mis en place un système de récupération pour les bouteilles de verre ?***

D'où notre insistance concernant la notion d'intégration dans les activités reliées au Plan de gestion des matières résiduelles et plus particulièrement, au niveau du cadre financier proposé.

À ce stade-ci, il est clair, à notre avis, qu'il manque un partenaire financier important au projet, soit le gouvernement du Québec et la ville de Mirabel aurait souhaité voir une implication réelle du gouvernement au projet et non seulement au niveau des intentions.